

UNITED NATIONS GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2010

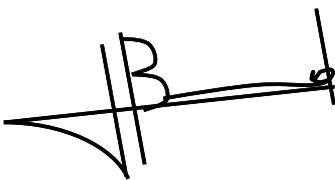
8 novembre 2010

Déclaration de soutien continu au Pacte Mondial

Les associés et les consultants d'Ytae partagent une même vision de la responsabilité croissante des entreprises dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Ytae confirme son soutien continu, depuis son adhésion, aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous souhaitons faire progresser en permanence ces principes dans notre domaine d'influence et les intégrons dans la stratégie de notre société, dans sa culture commerciale et dans ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics dans les pages qui suivent les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des chapitres « Droit du travail » et « Environnement » du Pacte Mondial.



M. Hervé Bernoud, Président

A) Principes relatifs au droit du travail

3. *« Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
4. *L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
5. *L'abolition effective du travail des enfants ; et*
6. *L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. »*

Remarques de l'entreprise

- L'entreprise Ytae n'est pas concernée par les principes 4 et 5. En effet, elle exerce une activité de conseil et n'a donc aucune activité de fabrication industrielle ou de sous-traitance.
- Concernant le principe 6, la taille de l'entreprise ne nécessite pas de mettre en place un plan d'action pour lutter contre la discrimination. Le rendez-vous hebdomadaire auxquels sont conviés les 20 salariés vise notamment à rappeler régulièrement ce principe pour les recrutements de nouveaux salariés.

B) Principes relatifs à l'environnement

7. *« Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
8. *A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*
9. *A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. »*

Description des actions mises en oeuvre

L'activité du cabinet s'avère être structurellement peut nocive pour l'environnement. Nous avons néanmoins étudié les actions les plus pertinentes à mettre en oeuvre, compte-tenu de nos pratiques quotidiennes, pour réduire notre impact sur l'environnement.

1. **Maîtrise de la consommation énergétique** : l'omniprésence des ordinateurs et de leurs périphériques dans notre quotidien en font un poste de consommation énergétique non négligeable. Aussi, sachant que les ordinateurs portables consomment beaucoup moins que les ordinateurs fixes (53 kWh/an, soit six fois moins qu'un ordinateur fixe avec écran cathodique de 21"), nous privilégions l'achat d'ordinateurs portables.
2. **Recyclage des déchets** :
 - L'entreprise a une politique de tri sélectif des déchets (selon les règles des poubelles vertes, jaunes et blanches de la ville de Paris). Pour cela l'ensemble des salariés ont été sensibilisés à l'enjeu du tri des déchets et à l'intégration de ce geste dans leur quotidien.
 - L'entreprise utilise une machine à café utilisant des capsules en aluminium et s'assure de leur recyclage.
 - Elle s'assure aussi du recyclage des cartouches des imprimantes, soit en les renvoyant au fabricant, soit en les déposant dans les lieux de collecte appropriés.
3. **Réduction des impressions** : l'entreprise a imprimé 95 000 pages en 2009 avec une très forte propension à user de la couleur (85%). Depuis début 2010, l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés pour imprimer de manière plus responsable en accordant la priorité aux échanges de documents électroniques, en imprimant en recto-verso et en favorisant les modes d'impression économiques (noir et blanc, brouillon,...) si l'impression est indispensable.
4. **Recours à des prestataires « éco-friendly »** pour les impressions professionnelles.
5. **Valorisation des transports en commun et des trains grandes lignes pour les déplacements en Ile-de-France et en France** : la politique de transport de l'entreprise consiste à utiliser les transports collectifs ou les trains grandes lignes pour les déplacements en France. La voiture est le moyen de transport choisi si les autres modes de transports (transports en commun et trains grandes lignes) génèrent un temps de transport de plus de 30% supérieur à la voiture/taxi.



Résultats observés ou attendus

1. 95% de notre parc informatique (hors serveur) est composé d'ordinateurs portables. Le parc informatique est uniquement renouvelé avec des ordinateurs portables. Achat de 8 ordinateurs portables en 2009-10, soit environ 424 kWh économisés.
2. Tri et recyclage des déchets :
 - Tri sélectif réalisé à 80%,
 - 100% des capsules de café recyclées (environ 5 000 capsules),
 - 90% des cartouches d'imprimantes recyclées (environ 70 cartouches).
3. Réduction de 10% du volume d'impressions du cabinet et passage de 85% à 70% d'impressions couleurs (tendances 2010) soit - 14 000 impressions couleurs.
4. 100% de nos prestataires d'impression détiennent le label Imprim'vert en 2010.
5. 80% de nos déplacements en Ile-de-France et en France sont réalisés avec les transports collectifs et les trains grandes lignes en 2010.

Ytae SAS
29 rue Danielle Casanova
75001 Paris
www.ytae.fr